



La charte de ma cour d'école végétalisée

ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL



Entre les parties :

La Ville de Monteux, représentée par Monsieur Christian GROS, Maire et Madame Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Adjointe au Maire déléguée à la ville éducative et culturelle, d'une part,

Et

L'Equipe enseignante de l'Ecole Primaire Marcel Pagnol, représentée par Monsieur Julien NAZON, Directeur, d'autre part,



Il a été convenu ce qui suit :

- Considérant que la cour de l'école a été végétalisée pour sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et en même temps apporter aux enfants un cadre de vie de qualité, les signataires de la présente charte s'engagent conjointement à fournir et à mettre en œuvre les moyens d'un fonctionnement exemplaire de la cour de récréation de l'Ecole Primaire Marcel Pagnol.
- La cour de l'école ainsi aménagée offre un cadre de récréation plus naturel, plus ludique, mieux partagé dans le but d'avoir un impact positif sur le développement de l'enfant : son imaginaire, son autonomie, sa confiance en lui, ses capacités de coopération et son bien-être.
- La cour de l'école permettra l'apprentissage des enjeux liés à la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la sauvegarde de la faune, de la flore, et de la biodiversité en général.
- Il conviendra de veiller à ce que les espaces soient utilisés conformément à leur destination initiale (jeux, sport, repos...), notamment en respectant les plantations et la faune qui pourra s'y installer.
- Dans une démarche participative visant à rendre les enfants acteurs de leur environnement, ces derniers seront associés à l'entretien des espaces et au maintien de la propreté. Ils veilleront à respecter le mobilier et à prendre soin des outils mis à leur disposition.

Fait à Monteux, le 13 décembre 2022

Pour l'Ecole Primaire Marcel Pagnol,

Pour la ville de Monteux,